



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8879^e séance

Jeudi 14 octobre 2021, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kimani	(Kenya)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Geng Shuang
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Gasri
	Inde	M. Tirumurti
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Niger	M. Aougi
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
	Tunisie	M. Ben Lagha
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2021/824)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53).

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2021/824)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie, et je prie le fonctionnaire du protocole de l'escorter à la table du Conseil.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie ; M^{me} Bibiana Peñaranda, Coordinatrice de Butterflies with New Wings et représentante des femmes afro-colombiennes à l'Instance spéciale sur les questions de genre, et M^{me} Daniela Soto, jeune dirigeante et représentante du Conseil régional autochtone du département de Cauca.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/824, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu.

M. Ruiz Massieu (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la Colombie (S/2021/824) et d'informer le

Conseil de sécurité des faits nouveaux survenus dans le pays depuis la publication dudit rapport.

(l'orateur poursuit en espagnol)

C'est un plaisir de présenter ce rapport dans cette salle, en présence de M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de Colombie. De plus, il m'est particulièrement agréable d'être en compagnie de la dirigeante autochtone Daniela Soto et de la dirigeante afro-colombienne Bibiana Peñaranda, des femmes dont les voix racontent les difficultés auxquelles doivent faire face les groupes ethniques qui vivent dans les régions touchées par le conflit et leur lutte quotidienne pour bâtir la paix.

Nous approchons du cinquième anniversaire de l'historique Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable conclu entre l'État colombien et les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP). Comme l'a dit le Secrétaire général, c'est l'occasion d'examiner tout ce que nous avons accompli au cours du premier tiers de la période prévue pour sa mise en œuvre, et tout ce qu'il nous reste à accomplir. C'est aussi l'occasion de renouveler notre engagement à persévérer, chaque jour, dans l'édification de la paix.

Les événements récents nous ont montré tout le potentiel de la mise en œuvre d'un accord centré sur les victimes. Je pense, par exemple, à la création de nouveaux sièges au Congrès qui permettront aux Colombiens et Colombiennes des régions les plus durement touchées par le conflit de participer activement au débat démocratique, ainsi qu'aux progrès incontestables réalisés par le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, qui continue d'œuvrer pour honorer les droits de millions de victimes et promouvoir la réconciliation nationale.

Ce que nous voyons aujourd'hui est le résultat de la détermination et des efforts cumulés des parties, de la société civile, de diverses entités étatiques, de la communauté internationale – y compris le Conseil de sécurité – qui ont insisté pour que ce qui a été convenu soit mis en œuvre. J'insiste sur le mot « cumulés » car ce sont précisément les mesures prises au cours de ces cinq années qui nous permettent de continuer à avancer sur la voie de l'édification de la paix, même au milieu d'énormes défis.

Préserver les acquis, progresser dans les tâches en souffrance et surmonter les difficultés liées à la mise en œuvre dépendra, dans une large mesure, de

la capacité des parties de mettre en pratique tous les éléments de l'accord de paix. Leur mise en œuvre isolée ne suffirait pas à éliminer les facteurs qui ont conduit à des décennies de conflit armé et à garantir la réalisation du potentiel de transformation contenu dans l'Accord.

(l'orateur reprend en anglais)

Il y a quelques semaines, je me suis rendu dans le Meta, un département que les membres du Conseil ont visité en 2017. Le département de Meta était un bastion important des FARC-EP, et plus d'un ex-combattant sur 10 y réside aujourd'hui. Leur expérience montre ce qui fonctionne bien, ce qui doit être amélioré et les difficultés rencontrées dans le processus de réintégration et, plus largement, la mise en œuvre de l'Accord final.

Là-bas, j'ai parlé à des ex-combattants qui cultivaient du café et avaient ouvert une boulangerie dans une zone de réintégration. Dans une autre zone, ils avaient planté des avocats. Il m'est apparu clairement que les efforts collectifs déployés pour stimuler la réintégration au cours des premières années du processus avaient été cruciaux pour insuffler de l'espoir à des milliers d'hommes et de femmes qui, jusqu'à ce jour, continuent de miser sur la paix. Leur détermination à faire avancer leurs initiatives productives reste tangible, tout comme leur souhait d'être des membres actifs de leurs communautés et de participer à la politique et à la prise de décision locales, comme le prévoit clairement l'accord de paix.

Néanmoins, comme l'a dit une dirigeante des ex-combattants de Meta :

« Aujourd'hui, tous ces efforts et tous ces investissements sont peut-être menacés. Pour protéger les gains durement acquis, des mesures décisives s'imposent sur des questions telles que la terre, le logement, la génération de revenus durables et la sécurité ».

Sinon, craint-elle, les ex-combattants resteront contraints de se déplacer pour rechercher de meilleures perspectives et protéger leur vie. Le leadership dont font preuve les ex-combattantes, ainsi que les dirigeantes de la société civile, comme M^{me} Peñaranda et M^{me} Soto, nous rappellent que leur pleine participation et la mise en œuvre de l'approche de l'Accord relative au genre sont des conditions préalables à la consolidation de la paix.

Cinq ans après le début de la mise en œuvre, il existe un large consensus sur le rôle essentiel que joue la terre pour ancrer le processus de réintégration, en

particulier en ce qui concerne le logement et les initiatives productives. Lors de ma visite, j'ai pu voir les obstacles auxquels se heurtent les projets qui dépendent fortement de la terre, et constaté l'anxiété des ex-combattants et leur réticence à investir des ressources supplémentaires en raison de l'incertitude, ainsi que leur mécontentement face aux dépassements des coûts, puisqu'ils exploitent des terres louées. Il convient d'intensifier les efforts considérables déployés par le Gouvernement pour acquérir des terres pour les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, afin que les efforts d'un plus grand nombre d'ex-combattants dans l'ensemble du pays puissent littéralement prendre racine.

Au fur et à mesure que le temps passe, il devient de plus en plus évident que des transformations plus profondes s'imposent pour consolider le processus de réintégration et d'autres éléments qui ont été mis en place ces cinq dernières années, notamment dans le cadre des Programmes de développement territorial et du Programme national intégral de substitution des cultures illicites. Aussi fructueuses qu'aient été les premières étapes, le succès à long terme des investissements initiaux dépend de la promesse de l'Accord de refaçonner la Colombie rurale en créant des possibilités de développement durable ainsi que des services et institutions étatiques pour les communautés dont les attentes restent insatisfaites. À cette fin, la poursuite de la mise en œuvre de la réforme rurale globale et les progrès réalisés dans la lutte contre le problème des drogues illicites seront déterminants.

Nous continuons de suivre avec la plus grande inquiétude les problèmes de sécurité dans diverses régions. Il est particulièrement problématique de constater que ce sont les régions prioritaires pour la mise en œuvre de l'Accord, de Meta à Antioquia et de la côte Pacifique à Catatumbo, qui connaissent les situations les plus tragiques.

À ce jour, 296 hommes et femmes qui ont déposé les armes de bonne foi ont perdu la vie, principalement à cause des agissements d'acteurs armés illégaux et d'organisations criminelles. Les populations touchées par le conflit, les ex-combattants et ex-combattantes et les figures de la société civile restent les premières victimes des acteurs armés illégaux, qui tirent parti de la présence limitée de l'État, de la pauvreté et des économies illicites. Les communautés afro-colombiennes et autochtones sont touchées de manière disproportionnée par toutes sortes de violences, de l'assassinat de leurs dirigeants aux déplacements et aux confinements. Cette

situation exige la mise en œuvre urgente et simultanée de toutes les dispositions de l'Accord liées aux garanties de sécurité.

À la lumière des menaces redoutables auxquelles ces régions sont confrontées, le Gouvernement et les entités étatiques doivent faire un meilleur usage des mécanismes créés par l'Accord lui-même, notamment la Commission nationale des garanties de sécurité, afin de concevoir des mesures efficaces pour endiguer la violence. Il faut évidemment se féliciter des progrès réalisés par l'Unité nationale de protection dans l'approbation de centaines de demandes de protection en souffrance introduites par des ex-combattants. Il est désormais crucial de mettre rapidement en œuvre les mesures de sécurité qui ont été approuvées.

La fin du conflit avec les FARC-EP a conduit, en 2018, aux élections les moins violentes et les plus participatives qui aient eu lieu en Colombie depuis des décennies. Cette étape importante témoigne de la relation indéniable qui existe entre une démocratie renforcée et une paix durable, et les Colombiens méritent de pouvoir, une fois encore, participer massivement et en toute sécurité aux prochaines élections.

Cette fois, grâce à l'accord de paix, une nouvelle occasion importante se présente dans les 16 régions touchées par le conflit, où les populations locales pourront élire leurs candidats pour les circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix. À cette fin, l'État devra non seulement fournir des garanties pour une participation politique égale, mais tous les acteurs devront également s'engager à promouvoir une campagne électorale responsable et respectueuse, exempte de stigmatisation.

Au-delà des élections qui approchent, nous devons tous nous rappeler que le processus de paix peut encore contribuer à renforcer et à affermir la démocratie colombienne de nombreuses manières, notamment par la mise en œuvre des dispositions clefs en suspens de la section de l'Accord relative à la participation politique.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Malgré de redoutables défis, le processus de paix colombien continue de démontrer, à l'aide d'exemples éloquentes, les avantages qu'il y a à mettre fin au conflit grâce à un accord négocié, et à rester concentré sur les droits des victimes.

La semaine dernière, les parties ont créé une table ronde ethnique au sein du Conseil national de

réintégration, qui, j'en suis sûr, sera essentielle pour faire progresser la réintégration d'ex-combattants autochtones et afro-colombiens, conformément à leurs besoins spécifiques.

De même, grâce à l'Accord final, nous continuons à être témoins de gestes d'une profonde signification concrète et symbolique qui reflètent l'engagement de celles et ceux qui ont pris les armes par le passé. Il y a quelques jours, grâce à l'effort collectif du Gouvernement et d'ex-combattants, et avec l'appui de la communauté internationale, HUMANICEMOS DH, l'organisation de déminage humanitaire composée d'anciens membres des FARC-EP, a présenté sa première zone déminée à Caquetá, un important département de Colombie, qui va maintenant être rendue à une communauté autochtone.

Par ailleurs, il me plaît d'annoncer que la Cour constitutionnelle a prolongé le mandat de la Commission Vérité. Cette décision reconnaît les répercussions de la pandémie sur les travaux de la Commission et l'importance pour cette dernière de disposer du temps et des ressources nécessaires pour continuer à écouter les voix de celles et ceux qui ont vécu la guerre de la façon la plus directe. J'ai bon espoir que le large appui dont bénéficie cette décision contribuera à forger un consensus sur l'importance des recommandations que la Commission formulera dans son rapport pour faire en sorte que les horreurs du passé ne se répètent plus jamais.

Maintenant que le budget 2022 est en cours de discussion, le Gouvernement et le Congrès ont entre leurs mains la possibilité de réaffirmer leur attachement à la paix en garantissant les ressources nécessaires pour que la Commission et les autres composantes de l'Accord puissent poursuivre leurs travaux et se consolider.

Pour terminer, je dirai que du cessez-le-feu au dépôt des armes en passant par l'action actuellement menée pour concevoir le mécanisme permettant de vérifier les peines restauratives prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix, je suis fier du travail accompli par chaque membre de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour aider les parties à s'acquitter de leurs engagements. Ces cinq dernières années, nous avons été constamment inspirés par la ténacité dont fait preuve la société colombienne dans sa transition vers la paix. Alors que nous entamons une étape clef dans la consolidation du processus, je remercie le Conseil de sa confiance continue, qui restera sans aucun doute une source essentielle de soutien pour la Colombie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ruiz Massieu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Peñaranda.

M^{me} Peñaranda (*parle en espagnol*) : J'adresse mes salutations collectives et cordiales à toutes les personnes présentes dans la salle du Conseil de sécurité. Je m'appelle Bibiana Peñaranda Sepúlveda, et je suis une femme noire et militante antiraciste. Je suis la Coordinatrice générale de la Red Mariposas de Alas Nuevas dans le district de Buenaventura, et je représente les femmes noires, afro-descendantes, raizales et palenques au sein de l'Instance spéciale sur les questions de genre, afin d'assurer la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Je suis une femme féministe, qui construit la paix pour tous et qui défends les droits humains.

Je remercie chaleureusement la présidence kényane du Conseil de sécurité de m'avoir invitée à participer à cette séance importante. J'adresse aux représentants de la Colombie un message de solidarité face à la situation que nous vivons dans notre pays. Je remercie également celles et ceux qui se soucient des problèmes colombiens dans l'optique du concept d'*Ubuntu*.

Les membres du Conseil ont beaucoup entendu parler de la Colombie, de l'accord de paix, des problèmes sociaux et des groupes armés qui se sont implantés dans notre pays, dont la montée a été favorisée par la violence systématique qui n'a jamais cessé depuis la période coloniale. Ils savent que les secteurs public et privé sont gangrenés par la corruption et le trafic de drogue, contribuant ainsi aux effusions de sang dans le pays et entraînant une guerre qui dure depuis tellement d'années que je ne me souviens pas d'un seul jour où je n'ai pas entendu parler de guerre ou de mort.

Je tiens à préciser que, même si la violence régit les relations de pouvoir en Colombie, l'accord de paix est important pour ceux d'entre nous qui vivent dans des communautés touchées par la violence, l'abandon ou l'expulsion de leurs territoires. La principale force de cet accord de paix est d'avoir écouté les voix et les propositions des populations rurales, des femmes, des populations autochtones, des jeunes et des personnes de genre et d'orientation sexuelle différents. Sa plus grande faiblesse, cependant, tient au fait que nous sommes une société dont le Gouvernement est malheureusement absent, divisé et raciste. C'est un gouvernement qui feint

de pratiquer la démocratie et continue de croire que c'est la violence qui régit les relations de pouvoir, comme l'ont démontré les troubles sociaux de cette année.

Ce gouvernement n'a pas la stature nécessaire pour se conformer pleinement aux exigences de l'accord de paix, qui est en fin de compte le souhait ultime des communautés et des populations autochtones de la Colombie. Le contenu de l'Accord n'est pas ce que réclamait l'ancien Président, Santos Calderón, ou les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie—Armée populaire, mais ce que le peuple veut : un territoire, un logement, bien manger, vivre en paix, boire de l'eau potable, avoir accès à l'éducation, avoir accès à la santé, élever des animaux et prendre soin de ses terres. Est-ce trop demander ?

Malgré la résurgence persistante de la guerre et des conflits entre les groupes armés, les intérêts transnationaux dans les territoires et la réponse faible ou sommaire d'un gouvernement absent, la capacité de transformation de ceux d'entre nous qui veulent et soutiennent la paix existe réellement. Non seulement elle se reflète dans l'Accord, mais nous nous efforçons également de la renforcer au quotidien, en faisant abstraction d'une classe politique qui ne s'occupe que de ses propres intérêts et de ceux de sa famille, de ses syndicats et de ses alliés.

Je suis préoccupée par les conditions d'insécurité dans lesquelles vivent les signataires de l'accord de paix et les dirigeants, qui reçoivent chaque jour des messages de menaces, qui se matérialisent. S'agissant plus particulièrement des questions de genre, nous sommes préoccupés par l'absence de progrès sur les questions ethniques, notamment en ce qui concerne les populations noires autochtones de la Colombie. Bien que le Gouvernement ait proposé des processus de restitution des terres, il est clair que les terres accordées aux populations autochtones et noires relèvent d'accords antérieurs, et non de la mise en œuvre de l'Accord. Les questions de l'éradication et du non-respect des règles par le Gouvernement sont préoccupantes.

En ce qui concerne tout particulièrement les questions ethniques, nous sommes préoccupés par le fait que l'approche axée sur le genre qui est appliquée n'est pas antiraciste. En effet, nous pouvons plutôt dire que l'État applique des processus racistes parce qu'il ne tient pas compte de la dépossession dont les populations autochtones sont victimes. Les besoins réels et ressentis des femmes noires afro-colombiennes, raizales et palenqueras, autochtones et gitanes ne sont

pris en compte nulle part. En tant que femmes noires, nous prenons le pari de la vie, nous nous considérons comme des pédagogues de la paix, nous creusons nos propres tranchées, nous avançons, nous définissons notre propre voie et nous défendons notre territoire. Nous rendons la compassion vraie et effective grâce au *comadreo*, le lien féminin, et nous transformons notre douleur en créativité.

Il faut que les groupes armés quittent notre territoire et que nous retrouvions la solidarité avec nos voisins, que nous consolidions les liens fraternels qui nous unissaient ou que nous en tissions de nouveaux avec les morceaux qui restent. Nous devons renforcer les cercles de connaissances, les espaces de guérison et les connaissances ancestrales. Il faut qu'une politique de lutte contre les groupes armés soit mise en place et que la politique de réconciliation devienne une réalité dans notre pays. Il faut que les droits et l'autonomie territoriale des populations noires et autochtones de Colombie soient reconnus, et que le *comadreo* soit le symbole de la compassion. Il faut un processus spécifique de réintégration pour les ex-combattants et les signataires de l'accord de paix issus des populations noires et autochtones pour que la violence qui touche de manière disproportionnée les territoires autochtones et leurs autorités, leurs dirigeants et leurs communautés cesse.

Il faut que le Conseil de sécurité, qui est la plus haute instance qui représente la communauté internationale, continue de croire en nous, en la Colombie, et de nous soutenir pour que la transformation, l'inclusion, l'équité et la paix deviennent une réalité, et pour que nous, en tant que communautés et peuples afro-colombiens et autochtones, et surtout en tant que femmes, puissions continuer de collaborer avec lui pour faire avancer le chapitre de l'accord de paix portant sur les questions ethniques et la mise en œuvre intégrale de l'Accord dans le cadre d'une approche antiraciste tenant compte des questions de genre. En tant que Colombiennes et Colombiens, nous devons continuer d'œuvrer à l'édification d'une paix antiraciste, qui reconnaît les populations noires autochtones et leurs territoires, leurs autorités, leur vision du monde et leur conception de la vie, indépendamment de la couleur de leur peau et de leur appartenance ethnique. La paix en Colombie sera antiraciste ou ne sera pas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Peñaranda de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Soto.

M^{me} Soto (*parle en espagnol*) : Je vous adresse mes salutations les plus chaleureuses, Monsieur le Président. Je m'appelle Daniela Soto Pinto. Je suis une femme membre du peuple autochtone des Nasa Yuwe, de la municipalité de Caldono, dans le département de Cauca. Je fais partie des groupes de jeunes et de femmes du Conseil régional autochtone de Cauca et depuis mon adolescence, je milite pour la défense des droits humains et des droits des populations autochtones.

Je salue toutes les personnes présentes dans la salle du Conseil de sécurité aujourd'hui. Je remercie tout particulièrement l'Ambassadeur du Kenya de son invitation.

Je voudrais commencer par dire que lorsque les pourparlers sur un accord de paix entre les Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) et le Gouvernement colombien ont débuté, un sentiment d'espoir régnait dans le pays. Malheureusement, ce sentiment n'a duré que quelques mois après la signature de l'Accord. Dans les territoires comme le mien, dans la municipalité de Caldono, que le Conseil de sécurité a visitée en 2019, nous attendions avec impatience le dépôt des armes et la paix tant désirée. Nous avons toujours vécu les assauts de la guerre directement sur nos territoires, dans nos propres maisons, et même dans nos propres corps.

L'accord de paix nous a donné de l'espoir en proposant des solutions structurelles au problème des inégalités sociales en Colombie et en abordant des questions importantes pour les femmes autochtones, comme l'accès à la terre. Cependant, l'état actuel de la mise en œuvre de l'accord de paix en Colombie est préoccupant. Même si le dépôt des armes par le groupe armé des FARC-EP, aujourd'hui dissous, et les initiatives visant à réintégrer les membres de ce groupe sont quelques-uns des éléments que nous considérons comme positifs, le respect de l'accord de paix laisse à désirer s'agissant des aspects comme la réforme rurale globale, la substitution des cultures illicites et la mise en œuvre intégrale des chapitres de l'accord de paix portant sur les questions ethniques et de genre. Ce non-respect accroît les conditions d'inégalité et de violence dans les territoires, en particulier pour les femmes et les jeunes.

Ce sont les femmes et les jeunes dont les droits sont les plus violés. Dans le département de Cauca, le non-respect de l'accord de paix dans des domaines comme la réforme rurale et la substitution des cultures illicites, entre autres, a entraîné une augmentation des cultures illicites dans cette région, puis une augmentation de la

reconfiguration des groupes armés dissidents et d'autres groupes qui luttent pour le contrôle des territoires et du trafic de drogue. En se faisant ainsi la guerre, ils saignent à blanc nos communautés.

Je me souviens qu'enfant, dans mon territoire, ma grand-mère m'emmenait toujours cueillir des feuilles de coca. Comme les membres du Conseil le savent, pour mon peuple, la coca est une plante sacrée. Aujourd'hui, je constate avec tristesse et impuissance comment quelque chose d'aussi sacré a été détourné de manière à provoquer la violence et des conflits dans le pays.

Le conflit armé continue de faire rage dans de nombreuses régions de la Colombie. Dans nos territoires, contre toute logique, des filles et des garçons âgés d'à peine 13 ans sont recrutés de force pour rejoindre les rangs de ces groupes armés. De même, les jeunes et les femmes sont recrutés ou cooptés dans toute la chaîne du trafic de drogue. Dans certaines municipalités du département de Cauca, plus de 600 enfants et jeunes ont été recrutés au cours des deux derniers mois, comme par exemple dans la municipalité de Cantón. Beaucoup de ces enfants et de ces jeunes sont des filles. Par ailleurs, les femmes sont exploitées pour la préparation des aliments, mais surtout, et de manière très dégradante, pour l'esclavage sexuel ou la prostitution.

En outre, la présence de groupes armés sur nos territoires représente une menace directe pour les femmes autochtones, en raison des multiples cas de harcèlement et d'abus sexuels dont nous avons été victimes. Les femmes qui résistent à tout cela doivent choisir entre rester sur le territoire, malgré les menaces, ou quitter nos territoires pour les villes, où elles s'exposent à de multiples autres situations de violence et de vulnérabilité. Dans cette guerre, les femmes leaders qui s'opposent à ce système continuent d'être assassinées. Plus de neuf dirigeantes autochtones qui défendaient leur territoire dans le département de Cauca ont été assassinées cette année. Les femmes leaders d'autres territoires sont confrontées à un risque similaire.

Ces femmes assassinées étaient des gouverneures, des gardes autochtones, des porte-parole, des épouses, des mères et des filles. Ce matin, une autre camarade autochtone, l'ex-combattante María Estefanía Muñoz, et sa nièce ont également été assassinées, dans la municipalité de Buenos Aires, dans le département de Cauca. Elle était la compagne d'un autre ex-combattant qui a été tué en juillet. Ces meurtres ont de multiples répercussions sur les familles, les communautés et les organisations dirigées par ces femmes. Ils génèrent

surtout de l'instabilité et de l'intimidation au sein des processus que les femmes se sont tant efforcées de mettre en place malgré toutes les limitations et les menaces.

Notre participation en tant que femmes à la consolidation de la paix doit bénéficier des garanties et conditions de sécurité nécessaires dans le cadre d'une approche différenciée. Moi-même, en exerçant mon droit de manifester, j'ai failli être assassinée le 9 mai dernier, lorsque des civils armés ont tiré sur la foule des manifestants en présence des forces de l'ordre dans la ville de Cali. J'ai reçu une blessure par balle dans le bas-ventre. À mon arrivée à l'hôpital, je ne présentais aucun signe de vie et j'étais en état de choc. J'ai été admise en chirurgie en état d'urgence vitale, et j'ai réussi à m'en sortir.

Cependant, ce qui s'est passé a affaibli les processus de leadership dans ma communauté et intimidé les personnes impliquées dans ce processus, car maintenant les femmes autochtones ont peur d'être menacées ou persécutées, ou d'être victimes d'attaques similaires à celle que j'ai vécue. Malgré ce contexte, les femmes, et surtout les femmes autochtones, ont lancé une initiative de consolidation de la paix à partir de nos territoires. Nous participons à des campagnes de sensibilisation pour favoriser un règlement pacifique des conflits en insistant sur l'importance pour les institutions et la communauté en général de comprendre l'approche différenciée lorsqu'il s'agit de protéger les femmes, les enfants, les jeunes et les autres victimes du conflit armé et d'autres formes de violence.

De même, nous renforçons nos mécanismes d'autoprotection et de contrôle des territoires grâce à des processus tels que les gardes autochtones, dont plus de 40 % sont des femmes. Cet exercice a fait prendre conscience de l'importance de prendre soin du territoire et de rechercher la paix par le dialogue, en rejetant clairement les groupes armés et la violence en général. Nous avons travaillé avec des écoles et des collèges, en créant des pépinières d'autorité et en instillant une culture de paix dans l'enseignement primaire et secondaire. Nous avons également contribué à renforcer la coexistence et la compréhension dans nos territoires, en prônant le respect de la diversité et de la différence, notamment par la création de nombreuses tables rondes sur le dialogue interculturel.

Nous continuons à promouvoir la paix dans nos territoires et à exiger du Gouvernement national qu'il respecte pleinement l'Accord. En tant que jeune femme autochtone, je pense que le Gouvernement doit avoir la

capacité de garantir le droit fondamental à la vie pour toutes et tous. C'est sur cet objectif qu'il doit concentrer ses efforts. Nous devons également appuyer et renforcer les initiatives qui sont déjà en place dans les territoires. Il faut soutenir la formation au leadership des femmes autochtones et d'ascendance africaine, ainsi que les projets d'entrepreneuriat, de production et d'innovation, afin de lutter contre les inégalités économiques qui nous touchent. Tout cela est prévu par l'accord de paix. Nous espérons que la communauté internationale et le Conseil de sécurité continueront d'accompagner les communautés autochtones, les femmes et les jeunes de Colombie dans ce processus.

Nous espérons qu'ils continueront de réclamer la mise en œuvre intégrale de l'Accord, en mettant l'accent sur les questions ethniques et sur la prise en compte des questions de genre dans toutes les composantes de l'Accord, pour que nous puissions enfin avoir une meilleure société en Colombie. En tant que femmes autochtones, nous déclarons que la violence doit être rejetée d'où qu'elle vienne, que nous devons protéger nos territoires, que l'on pourra toujours compter sur nous pour la paix mais jamais pour la guerre, et que nous ne voulons plus donner naissance à des enfants pour faire la guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Soto de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé d'aujourd'hui et du travail important fourni par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Je voudrais également remercier nos deux intervenantes, M^{me} Daniela Soto et M^{me} Bibiana Peñaranda, de leurs perspectives et des témoignages éloquentes qu'elles ont apportés sur la situation en Colombie. C'est un plaisir d'accueillir une nouvelle fois la Vice-Présidente Ramírez au Conseil de sécurité. Sa présence démontre l'importance que son gouvernement attache à l'appui que le Conseil de sécurité fournit à la Colombie dans son cheminement vers une paix durable.

Le mois prochain marquera le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Il s'agit d'une étape importante. Nous savons que plus de la moitié des accords de paix échouent dans

les cinq premières années. Il est donc important que la communauté internationale célèbre avec la Colombie les progrès réalisés à ce jour et la manière dont le processus de paix colombien est devenu un exemple pour le monde.

L'un de ces éléments est le nouveau système de justice transitionnelle créé par l'accord de paix, qui place les victimes au cœur de son action. Le Royaume-Uni salue les progrès continus réalisés ces derniers mois par le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. Nous réitérons nos remerciements et notre appui pour le travail vital de la Juridiction spéciale pour la paix, de la Commission Vérité et de l'Unité de recherche des personnes portées disparues, et nous nous félicitons de la prorogation du mandat de la Commission Vérité. Nous encourageons toutes les parties concernées à jouer leur rôle dans ce processus, à reconnaître leurs crimes et injustices, à honorer leur responsabilité envers les victimes du conflit et à ouvrir la voie à la réconciliation.

Une autre avancée majeure au cours de la période considérée a été la création de 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix. Le Royaume-Uni appuie cette importante initiative visant à faciliter la participation politique des groupes historiquement exclus.

Alors que nous célébrons ce jalon qui représente le cinquième anniversaire de l'accord de paix, il est aussi important de faire le point sur les défis qui restent à relever pour sa mise en œuvre complète et sur la mobilisation requise pour les surmonter. Les progrès des cinq dernières années ne peuvent être considérés comme acquis. Le plus grand défi, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, est le nombre élevé de meurtres et de menaces visant les ex-combattants, les figures de la société civile, les défenseurs de l'environnement, les défenseurs des droits de l'homme, les dirigeantes et les membres des communautés autochtones et afro-colombiennes. Je remercie une fois de plus M^{me} Peñaranda et M^{me} Soto de leurs témoignages à cet égard.

Afin de mettre fin à la violence actuelle, nous demandons instamment au Gouvernement colombien de consolider sa présence dans les zones touchées par le conflit et de renforcer les institutions qui peuvent mener des enquêtes et poursuivre les criminels. Nous notons avec inquiétude que la Commission nationale des garanties de sécurité ne s'est pas réunie en séance plénière durant la période considérée. J'appelle le Gouvernement à utiliser pleinement cet organe, en travaillant avec la société civile pour définir une politique publique

de démantèlement des groupes armés illégaux. Nous appelons aussi toutes les institutions à tenir compte des alertes du Bureau du Défenseur du peuple pour aider à empêcher que des attaques ne se produisent et pour protéger les personnes menacées.

Enfin, alors que les élections de 2022 se profilent à l'horizon, nous soulignons l'importance de préparatifs pacifiques et engageons toutes les parties à prendre des mesures pour garantir des élections sûres et inclusives et réduire autant que possible le risque de violence préélectorale et politique.

Le Royaume-Uni est fier d'avoir accompagné la Colombie jusqu'ici dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Pour l'avenir, nous restons déterminés à soutenir la Colombie dans ses efforts pour consolider les avancées obtenues et surmonter les difficultés qui demeurent.

Pour terminer, je tiens à ajouter que nous attendons avec intérêt de commencer à travailler bientôt avec les autres membres du Conseil sur le renouvellement à venir du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé, et je salue le travail remarquable de toute son équipe. Nous remercions également M^{me} Bibiana Peñaranda et M^{me} Daniela Soto de leurs présentations courageuses, qui donnent à réfléchir. Nous nous félicitons cette fois encore de la présence de M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie.

Le Mexique se félicite des progrès accomplis alors que nous approchons du cinquième anniversaire de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. C'est un moment opportun pour faire le bilan des avancées obtenues et mettre l'accent sur les tâches restantes, mais, surtout, pour que le Conseil de sécurité renouvelle son engagement pour l'avenir de l'accord de paix jusqu'à sa pleine application.

L'accord de paix a permis d'aboutir, entre autres, à des plans de développement et à des solutions de substitution aux économies illicites, toujours avec le souci de l'égalité des sexes, tout en donnant lieu dans le même temps à des progrès en matière de justice transitionnelle par l'intermédiaire du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition.

Ces mesures ont représenté un nouveau départ pour les ex-combattants qui ont choisi de déposer les armes de leur propre gré, ainsi que pour la société colombienne en général, qui a ainsi pu renforcer son système judiciaire.

Il convient de souligner le travail effectué par la Juridiction spéciale pour la paix dans l'affaire 03, concernant les meurtres et les disparitions forcées. La contribution des forces de sécurité colombiennes aux enquêtes a été notable. La pertinence de l'affaire 07, sur l'enrôlement et l'utilisation forcés d'enfants dans le conflit, mérite également d'être mentionnée.

Nous prenons acte des mesures prises par la Mission de vérification au sujet des sanctions qui seront bientôt annoncées par la Juridiction spéciale pour la paix, ainsi que des mesures prises par la Commission Vérité. Nous attendons le rapport final de la Commission, dont nous espérons qu'il sera un autre élément clef dans le processus de réconciliation. Nous saluons les activités menées par l'Unité de recherche des personnes portées disparues pour apporter de la certitude à des milliers de familles de victimes.

Nous accueillons avec satisfaction la promulgation de l'acte législatif portant création des 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix dans le cadre des efforts visant à faire participer l'ensemble de la société colombienne. Jusqu'ici, la signature de l'accord de paix a profité à plus de la moitié des ex-combattants accrédités ayant des projets productifs.

Près de 60 % des ex-combattantes ont rejoint cette initiative, et tous les projets productifs collectifs approuvés par le Conseil national de réintégration ont été conçus en tenant compte de la problématique femmes-hommes. Le Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains devrait être un pilier de la consolidation de la paix.

Néanmoins, comme nous l'avons entendu, il est impératif que toutes les femmes autochtones et d'ascendance africaine aient la possibilité de prendre part à tous les processus de décision. Ce sont elles qui continuent de souffrir sans commune mesure des impacts de la violence et paient le tribut le plus lourd aux problèmes qui font barrage au développement durable.

La détérioration des conditions de sécurité dans certaines régions, en particulier pour les habitants des zones rurales, est également un motif d'inquiétude. L'accès équitable à la terre et au logement doit être un élément fondamental de la réforme rurale et de la réconciliation.

Le Mexique condamne les actes de violence commis par des groupes armés illégaux, qui ont entraîné le déplacement forcé de pratiquement 15 000 personnes jusqu'à présent en 2021. Nous appelons également à faire cesser la contrebande d'armes légères et de petit calibre à destination du pays et à consolider la présence intégrée des institutions et des services de l'État pour continuer de lutter contre les causes sous-jacentes de la violence, à savoir l'exclusion et les inégalités.

D'autre part, nous saluons la formation dispensée à 7 000 membres de 300 conseils municipaux pour la conception d'initiatives de consolidation de la paix, ainsi que la démarche engagée par les « agents de la paix » afin de promouvoir de nouveaux mécanismes de règlement des conflits, qui respectent les droits humains et favorisent la coexistence sociale sans exclusion.

Il y a cinq ans, la Colombie a montré au monde que la voie des armes n'avait pas d'issue et que le dialogue et la compréhension mutuelle pouvaient triompher. La pleine application de l'accord de paix est un objectif commun, et les priorités énoncées par le Secrétaire général sont une feuille de route pour y parvenir et éviter de nouveaux cycles de violence.

Le renouvellement du mandat de la Mission de vérification doit continuer de manière à appuyer le Gouvernement colombien et tous les autres acteurs dans l'édification d'une paix stable et durable.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je m'associe aux autres orateurs pour saluer la participation de la Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie, S. E. M^{me} Marta Lucía Ramírez, à la présente séance du Conseil de sécurité. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, de même que M^{me} Bibiana Peñaranda et M^{me} Daniela Soto, pour leurs exposés très éclairants.

Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, en particulier ces trois derniers mois, sont rassurants. La promulgation de la loi portant création des 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix va donner aux populations historiquement exclues la possibilité de participer aux prochaines élections.

Le financement de la paix dans le budget national pour 2021 a été augmenté de presque 4 %. On constate un activisme renouvelé dans le corps législatif, les membres de la coalition au pouvoir et l'opposition présentant des

projets de loi sur des questions relatives à la mise en œuvre de l'accord de paix. Les premières inculpations de la Juridiction spéciale pour la paix, les nouvelles condamnations de la Cellule spéciale d'enquête et le maintien des mesures de protection de l'Unité nationale de protection témoignent des progrès qui sont accomplis en matière de justice transitionnelle.

Les partis politiques ont commencé à se préparer pour les élections législatives et l'élection présidentielle prévues l'année prochaine. Sur le plan socioéconomique, nous notons que les priorités du Gouvernement pour cette dernière période législative comprenaient une nouvelle réforme fiscale, qui a été promulguée en septembre, et une restructuration de la police nationale. Le processus de réintégration a continué de progresser en dépit des multiples difficultés rencontrées. Ainsi, de manière générale, la mise en œuvre de l'accord de paix a permis de maintenir une trajectoire positive. À cet égard, nous félicitons le Président et son gouvernement pour les différentes étapes positives de la mise en œuvre de l'accord de paix. Nous saluons leur détermination et les mesures fortes prises dans ce sens.

Certains aspects de la mise en œuvre de l'accord de paix se heurtent encore à des obstacles. Les conflits entre les groupes armés illégaux, y compris les différents groupes dissidents des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) pour le contrôle territorial et les routes stratégiques de trafic se sont intensifiés. En raison de ces différends, la violence augmente, en particulier dans les zones touchées par le conflit et prioritaires pour la mise en œuvre de l'accord de paix. Ce cycle de violence, qui a provoqué des déplacements et des confinements et conduit à l'assassinat d'ex-combattants, de figures de la société civile et de défenseurs et défenseuses des droits de l'homme, y compris autochtones et appartenant à d'autres groupes vulnérables de la population, doit cesser.

Les menaces, les meurtres et le déplacement subséquent des membres de coopératives ont des effets perturbateurs sur les initiatives de réintégration. Nous sommes convaincus que les autorités colombiennes prennent les mesures appropriées pour mettre en œuvre les garanties relatives à la sécurité, au logement et aux terres prévues par l'Accord. L'écart qui existe entre la présence intégrée de l'État dans les zones urbaines et rurales, en particulier celles touchées par le conflit, doit faire l'objet d'une attention soutenue. Ma délégation est pleinement consciente des difficultés rencontrées par le Gouvernement, car il s'agit de problèmes complexes.

À l'approche du cinquième anniversaire de la signature de l'accord de paix, un élément mérite d'être souligné : l'engagement collectif et la détermination des parties prenantes colombiennes à surmonter les obstacles à sa mise en œuvre. L'accord de paix a non seulement mis fin au conflit, mais il a également jeté les bases d'une paix durable grâce à un ensemble de programmes, de normes et d'institutions solides et interconnectés. Tandis que le processus de paix continue d'être une source d'inspiration partout dans le monde, la communauté internationale doit soutenir sans équivoque le Gouvernement et le peuple colombiens dans ce voyage vers la consolidation et la pérennisation de la paix.

Enfin, la Colombie reste un partenaire bilatéral important de l'Inde en Amérique latine. Malgré les perturbations dues à la pandémie, nos relations bilatérales se sont renforcées, notamment dans le domaine économique et commercial. La visite en Inde de la Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures, S. E. M^{me} Marta Lucía Ramírez, effectuée au début du mois, précédée de la visite du Ministre d'État indien aux affaires étrangères en Colombie en septembre, ont contribué au renforcement et à la diversification des liens bilatéraux entre l'Inde et la Colombie. En tant qu'amie et partenaire de longue date de la Colombie, l'Inde continuera de faire preuve de solidarité envers le peuple et le Gouvernement colombiens.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité – le Kenya, le Niger et la Tunisie – et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Tout d'abord, nous remercions M. Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général, M^{me} Daniela Soto, jeune dirigeante du Conseil régional autochtone du département de Cauca, et M^{me} Bibiana Peñaranda, Coordinatrice de Butterflies with New Wings, de leurs exposés. Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue à S. E. M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de Colombie.

Dans quelques semaines, les Colombiens célébreront le cinquième anniversaire de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, un accord historique. Cet accord emblématique – qui témoigne de l'engagement du Gouvernement et du peuple colombiens en faveur de la paix – reste un exemple et une source d'inspiration pour les processus de paix dans le monde, car il illustre

le caractère central du dialogue pour surmonter les conflits, quelle que soit leur gravité.

Depuis la signature de l'Accord final, nous avons été témoins d'avancées et de reculs. Nous saluons les progrès obtenus au fil des ans et encourageons les parties à consolider les acquis, et nous les exhortons aussi à poursuivre rigoureusement la mise en œuvre de cet accord vital. Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines formulent également les observations suivantes.

Premièrement, la situation en matière de sécurité reste très préoccupante. Nous condamnons fermement les assassinats répétés commis contre les groupes devenus les plus vulnérables, notamment les ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP), les autochtones et les afro-colombiens, les femmes leaders et les défenseuses des droits humains. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/824) a mis l'accent sur la détérioration de la situation sécuritaire dans le sud-ouest de la Colombie, qui, selon nous, nécessite une plus grande attention afin que soient démantelés les groupes armés illégaux.

Nous saluons les recommandations faites par la Juridiction spéciale pour la paix et les progrès observés au sein de l'Unité nationale de protection. L'amélioration des garanties de sécurité dans les zones marginalisées et en conflit, y compris le renforcement des mesures de protection et de prévention, reste indispensable. Par conséquent, nous appelons à la convocation régulière de la Commission nationale des garanties de sécurité.

De même, nous exhortons les parties à régler leurs différends sur le contenu et le statut juridique du Plan stratégique pour la sécurité et la protection des ex-combattantes et ex-combattants, à faire des progrès en ce qui concerne la politique publique de démantèlement des groupes armés illégaux et à accélérer la mise en œuvre du programme complet pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines soutiennent que ces politiques, plans et programmes sont essentiels pour adopter une approche solide et intégrée permettant de remédier aux problèmes persistants en matière de sécurité.

Deuxièmement, les défis sécuritaires et socioéconomiques auxquels les ex-combattants doivent faire face sont étroitement liés. À cet égard, nous rappelons l'importance des mesures de protection pour

assurer la bonne réintégration des ex-combattants dans la société colombienne et nous saluons les efforts fournis actuellement pour faciliter leur réinsertion, notamment par l'entremise de programmes de développement axés sur le territoire et de programmes pour une réforme rurale globale.

Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, la réintégration complète et durable des ex-combattants est cruciale. C'est pour cette raison que nous appelons au règlement des différends concernant l'attribution des terres et des logements, y compris les difficultés auxquelles doivent faire face les ex-combattants résidant en dehors des secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Il est également signalé que seuls deux des quelque 320 ex-combattants vivant dans des zones urbaines ont accès à des logements. Par conséquent, il faut progresser dans l'élaboration d'une stratégie globale visant à organiser la fourniture de logements aux ex-combattants.

Par ailleurs, nous notons avec satisfaction la collaboration entre le Gouvernement et le parti des Communs dans la conception du système national de réintégration, et nous espérons qu'ils atteindront leur objectif de fin d'année.

Nous sommes conscients des possibles retards signalés dans la mise en œuvre de l'approche ethnique de l'Agence pour la réintégration et la normalisation et nous soutenons pleinement l'appel de l'Inspecteur général pour que l'Agence mette à jour son registre et applique des mesures spécifiques aux fins de la réintégration économique et sociale des ex-combattants autochtones et afro-colombiens.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines se font l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux deux parties pour qu'elles veillent à ce que les femmes, les jeunes et les ex-combattants autochtones et afro-colombiens participent réellement au processus de prise de décision afin de garantir l'égalité d'accès aux opportunités génératrices de revenus et aux mesures de protection.

Troisièmement, les parties continuent de progresser dans l'élaboration du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. Nous nous félicitons des faits nouveaux survenus dans l'affaire 03 et prenons acte de la stratégie présentée par la Juridiction spéciale pour la paix pour l'affaire 07 sur l'enrôlement et l'utilisation forcés d'enfants dans le conflit armé.

Accepter que des transgressions ont été commises est indispensable au pardon et favorise la justice, la réparation, la réconciliation, la non-répétition et l'intégration totale des ex-combattants dans la société. C'est également un aspect fondamental des processus de paix, en particulier pour les pays qui sortent de conflits profondément enracinés. C'est pourquoi nous nous félicitons des aveux formulés récemment par les ex-combattants Rodrigo Londoño et Salvatore Mancuso devant la Commission Vérité.

Après plus d'un demi-siècle de conflit armé, les Colombiens ont décidé que la paix était primordiale et qu'elle était réalisable grâce au dialogue. La paix pour les Colombiens est synonyme de paix pour tout le monde, en particulier pour la région de l'Amérique latine et les Caraïbes. Nous soutenons que le Gouvernement et l'Armée de libération nationale doivent engager un dialogue pour promouvoir une société plus pacifique et plus harmonieuse. Par ailleurs, nous appelons de nouveau les parties à tirer parti de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final pour aplanir leurs divergences.

Le Kenya, le Niger, la Tunisie et Saint-Vincent-et-les Grenadines renouvellent leur plein appui au processus de paix colombien et à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et appellent toutes les parties à l'Accord final à veiller à sa mise en œuvre intégrale.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous les intervenants de leurs exposés instructifs et fort utiles d'aujourd'hui, et à exprimer le ferme appui de l'Estonie à l'action menée par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à la présente séance à S. E. M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, le 24 novembre, nous donne l'occasion de réfléchir à ce qui a été réalisé et de recenser les domaines dans lesquels davantage d'efforts sont nécessaires. Nous prenons acte des avancées positives et des efforts déployés en faveur d'une paix durable au cours de la période considérée. L'accord de paix a eu d'importantes répercussions sur le développement du pays. Il a permis de mettre fin au conflit, mais aussi de mettre en place les normes et les institutions nécessaires pour instaurer une paix durable.

Il a également transformé la politique du Gouvernement à l'égard des zones locales les plus touchées par la violence. Le processus de paix a prouvé que les efforts de consolidation de la paix et de réconciliation peuvent atténuer la dynamique des conflits locaux.

Cependant, des défis subsistent, et la participation de toutes les parties prenantes tout au long du processus est nécessaire, y compris au niveau local. Les principaux obstacles qui entravent la mise en œuvre de l'accord de paix sont liés à la dynamique de la violence. Nous sommes préoccupés par l'intensification de la violence contre les figures de la société civile, les défenseurs et défenseuses des droits humains, les ex-combattantes et ex-combattants et les populations. En 2021, 158 meurtres ont été signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Près de 300 ex-combattants ont été tués depuis la signature de l'accord de paix. La violence dont sont victimes ces personnes entrave la bonne mise en œuvre de l'accord de paix.

Il est essentiel de lutter contre l'impunité pour mettre fin à la violence. Il est essentiel de traduire les auteurs de ces crimes en justice. La sécurité doit être assurée dans toutes les régions du pays et pour tous les groupes vulnérables de la société. Les zones rurales étant touchées de manière disproportionnée, nous demandons au Gouvernement de renforcer sa présence dans ces zones. Il faut protéger les communautés de la violence commise par les groupes armés illégaux et garantir la prestation des services de base.

Nous nous félicitons des progrès réalisés au cours de la dernière période considérée en matière de justice transitionnelle, en particulier le travail accompli par la Commission Vérité. De même, les travaux de la Juridiction spéciale pour la paix ont progressé en ce qui concerne des affaires impliquant les Forces armées révolutionnaires de Colombie et les forces de sécurité, notamment les affaires d'enrôlement et d'utilisation forcés d'enfants dans le conflit.

Les victimes doivent rester au centre du processus. Il importe d'améliorer leur participation au processus de paix. L'inclusion de personnes de genres différents et de divers groupes ethniques est d'une importance cruciale. En outre, nous soulignons à nouveau l'importance de garantir le fonctionnement indépendant de toutes les institutions créées dans le cadre de l'accord de paix, notamment les mécanismes de justice transitionnelle.

Enfin, nous encourageons toutes les parties à faire bon usage des outils disponibles pour engager un

véritable dialogue au niveau national comme au niveau local. Je tiens à exprimer le plein appui de l'Estonie à la mise en œuvre de l'accord de paix dans son intégralité.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue à la présente séance à S. E. M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie.

Nous remercions de leurs exposés instructifs le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu ; M^{me} Bibiana Peñaranda ; et M^{me} Daniela Soto.

Depuis la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, un accord historique, la Colombie a accompli d'importantes réalisations. Nous félicitons le Gouvernement pour les efforts qu'il a déployés pour promouvoir le développement socioéconomique du pays, notamment une réforme rurale générale. Le processus de réintégration a également été renforcé à tous les niveaux. Toutefois, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2021/824), différentes dispositions de l'Accord n'ont pas été appliquées efficacement. Par conséquent, la réintégration, comme d'autres processus, reste fragile, tandis que le processus de réconciliation est confronté à de multiples défis.

Dans ce contexte, nous voudrions souligner les points suivants. Premièrement, la volonté et la détermination politiques de toutes les parties concernées à mener à bien les prochaines étapes de l'Accord final sont de la plus haute importance pour l'avenir de la Colombie. Nous saluons les engagements pris par le Gouvernement en vue de faire avancer le processus de réintégration, notamment s'agissant d'assurer la protection et la sécurité des ex-combattantes et ex-combattants.

Nous appelons toutes les parties concernées à poursuivre un dialogue constructif, aux niveaux politique et technique, et à s'attaquer aux différents problèmes et divergences dans le cadre du processus de paix, notamment par l'intermédiaire des mécanismes prévus par l'Accord final, en vue de favoriser la réconciliation, la solidarité et le progrès pour tout le monde. À cet égard, il importe également de souligner qu'il s'agit d'un processus à long terme qui exige de la patience, ainsi que des mesures concrètes.

Nous nous félicitons de la création de 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix et nous saluons les efforts déployés par les partis politiques pour repenser leur campagne et leur

stratégie électorales en vue des élections de 2022. Cette année sera décisive pour la Colombie, en particulier en ce qui concerne les préparatifs des élections législatives et présidentielle de 2022. Il convient donc de tout mettre en œuvre pour créer les conditions les plus favorables possibles à la participation de tous les partis politiques. Il faut également prendre des mesures pour garantir des élections sûres et inclusives, notamment des mesures de protection des femmes et des enfants. L'ONU et la communauté internationale doivent appuyer les efforts déployés par la Colombie à cette fin, tout en respectant la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du pays.

Deuxièmement, le rapport du Secrétaire général contient des informations inquiétantes sur la violence et les attaques incessantes contre les Colombiens, y compris les ex-combattantes et ex-combattants, les figures de la société civile, les populations touchées par le conflit et les forces de sécurité publique. Nous condamnons toutes ces attaques et demandons instamment à tous les groupes concernés de cesser immédiatement ces actes odieux. Nous réaffirmons qu'une telle violence est inacceptable et que les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice. À cet égard, nous exhortons la Commission nationale des garanties de sécurité à prendre des mesures concrètes pour démanteler ces organisations et renforcer les enquêtes et l'application de la justice. Par ailleurs, il importe de redoubler d'efforts pour assurer la sécurité et le développement des populations touchées par le conflit grâce à des mesures concrètes. La valeur de la paix est défendue et préservée grâce au bien-être de ces populations.

Troisièmement, la Colombie a réalisé, à divers degrés, des progrès dans les domaines socioéconomique et politique. Le processus doit continuer à être mis en œuvre de manière globale et durable sur les plans politique et socioéconomique. C'est pourquoi nous préconisons l'introduction de nouvelles mesures visant à promouvoir, entre autres choses, le développement économique et inclusif, la cohésion sociale, le développement rural, le logement, l'éducation et la création d'emplois. Les plans de développement du pays doivent prendre en considération les besoins particuliers de ses communautés.

Nous espérons que le Gouvernement, la Force alternative révolutionnaire du peuple et le Conseil national de réintégration, en collaboration avec l'ONU et les organisations régionales et internationales, joueront un rôle plus important dans l'élaboration d'une

stratégie commune de renforcement du développement socioéconomique, qui énonce des mesures concrètes pour aider les ex-combattants à acquérir des moyens de subsistance durables.

Pour terminer, nous réaffirmons notre ferme appui au processus de paix, à la stabilité, à la sécurité, à la réconciliation nationale, à l'unité nationale et au développement dans le pays, ainsi qu'au rôle de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et au renouvellement de son mandat à cette fin.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2021/824) sur la situation dans le pays. Nous remercions également M^{me} Peñaranda et M^{me} Soto de leurs exposés. Nous saluons la participation en personne à la présente séance de la Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie, M^{me} Marta Lucía Ramírez.

Nous sommes d'accord avec la conclusion du rapport selon laquelle le Gouvernement a progressé dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour parvenir à une paix véritable et durable. Nous sommes préoccupés par le fait que les Colombiens eux-mêmes estiment que la mise en œuvre de l'Accord traîne en longueur et qu'elle devrait maintenant prendre 26 ans au lieu des 15 ans prévus par ledit Accord.

Nous sommes également d'accord avec la conclusion du rapport selon laquelle la priorité absolue est d'assurer la sécurité des parties au processus de paix et des autres représentants de la société civile. Les activités des groupes criminels restent un fléau. Leurs opérations ont entraîné le déplacement de plus de 15 000 autres personnes, le nombre total de déplacés dépassant les 57 000. Plus de 46 000 personnes sont coupées du monde dans les localités où elles se trouvent. Le nombre d'ex-combattants qui ont déposé les armes et ont été tués depuis la signature de l'Accord final avoisine les 300, et le nombre de défenseurs et de militants des droits humains tués depuis le début de l'année dépasse les 150.

En dépit de ces tristes chiffres, la Commission nationale des garanties de sécurité, qui, selon l'Accord final, est censée se réunir tous les mois, ne s'est pas réunie une seule fois au cours des six derniers mois. Il

en va de même pour le Conseil national pour la paix, la réconciliation et la coexistence.

Le rapport souligne à juste titre que les zones les plus problématiques sont celles où le Gouvernement central est faible. Les différents groupes armés illégaux s'engouffrent dans ce vide politique et juridique, ce qui entraîne une augmentation de la criminalité et des niveaux élevés de violence dans le pays. Pour autant, les autorités locales sont bien conscientes de la situation. Elles connaissent les zones dans lesquelles elles doivent renforcer leur présence et prendre des mesures pour endiguer la criminalité et le trafic de drogue.

Il est temps de reconnaître enfin que la pleine mise en œuvre de l'Accord final ne sera pas possible tant que nous ne remédierons pas au problème du trafic de drogue, principale cause et source de violence dans le pays. En outre, les États qui reçoivent de la cocaïne colombienne doivent reconnaître leur part de responsabilité et jouer un rôle plus actif dans la lutte contre le trafic de drogue en Colombie et dans la réduction de leur propre consommation intérieure.

La Juridiction spéciale pour la paix et la Commission Vérité ont un rôle clef à jouer dans le renforcement du consensus public autour de l'Accord final. Elles doivent conserver leur pleine indépendance.

Nous estimons que l'entrée en vigueur de la loi portant création de 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales et d'un nombre égal de sièges à la Chambre basse du Parlement constitue une avancée importante, qui devrait permettre de rectifier la situation des régions historiquement sous-représentées dans les instances législatives. Autre évolution majeure : 50 % des participants au processus de paix enregistrés se sont inscrits aux programmes de création de revenus mis en place par le Gouvernement.

Dans le même temps, alors que nous nous acheminons vers un règlement de la situation, il est important de garder à l'esprit qu'une réconciliation durable en Colombie n'est possible que si tous les acteurs, y compris l'Armée de libération nationale, participent au processus. Nous comprenons que l'établissement d'un dialogue entre le Gouvernement et ce groupe n'est pas chose aisée, compte tenu de leurs relations passées marquées par la méfiance et l'hostilité mutuelles. Néanmoins, nous estimons qu'il est extrêmement important de surmonter ces blocages pour reprendre le dialogue rompu en 2019.

Nous sommes convaincus que la paix et la stabilité durables en Colombie pourraient être favorisées par l'établissement de relations avec le Venezuela voisin. Nous nous félicitons des efforts déployés pour rouvrir les postes frontière. Nous espérons que cela sera suivi du rétablissement du dialogue entre les services de police des deux pays. Cela est indispensable pour lutter contre la criminalité endémique qui sévit dans les zones frontalières et pourrait permettre d'éviter d'éventuels malentendus ou provocations susceptibles d'avoir des conséquences dangereuses.

Le 24 novembre marquera le cinquième anniversaire de la signature de l'accord historique colombien. Cela signifie qu'un tiers des 15 années prévues pour la mise en œuvre de l'Accord s'est écoulé. L'heure est venue de dresser le bilan des résultats intermédiaires. Beaucoup a déjà été accompli, mais davantage doit être fait.

Nous sommes convaincus que le Gouvernement doit impérativement respecter ses engagements au pied de la lettre. En remplaçant l'Accord par des programmes unilatéraux qui n'ont pas été acceptés par toutes les parties au processus de paix, nous risquons de faire marche arrière, ce qui aurait des conséquences gravissimes à long terme.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie continuera de soutenir le processus de paix colombien afin de le rendre durable et irréversible.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé et de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2021/824). Nous nous félicitons du rôle essentiel que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie continue de jouer en appui à la paix dans le pays. Je remercie également M^{me} Peñaranda et M^{me} Soto de leurs exposés éclairants. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue au Conseil de sécurité aujourd'hui à la Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures, M^{me} Marta Lucía Ramírez.

À l'approche du cinquième anniversaire de la signature de l'accord de paix, il est temps de prendre conscience à la fois des énormes progrès accomplis et des défis importants à relever. Des milliers d'ex-combattants ont déposé les armes pour prendre part au processus démocratique. Depuis lors, le niveau de violence a nettement diminué en Colombie. Les nouveaux mécanismes de justice transitionnelle

favorisent la réconciliation, tout en prenant en compte les droits des victimes, y compris les communautés historiquement exclues.

À cet égard, nous constatons avec satisfaction que la Cour constitutionnelle colombienne a prorogé de sept mois le mandat de la Commission Vérité. Le rôle de la Commission Vérité est essentiel. Ce n'est qu'en faisant la lumière sur le passé, en donnant la parole aux victimes et en remédiant aux causes profondes que nous pourrions briser le cycle des conflits et de la violence. Les efforts qu'elle a déployés au cours de la période considérée ont contribué à amener les anciens dirigeants des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et des Milices d'autodéfense unies de Colombie à reconnaître leur part de responsabilité. Nous nous félicitons de l'intérêt porté par la Commission Vérité à la participation de tous les acteurs de la société colombienne, y compris les opposants à l'accord de paix parmi les FARC.

En réduisant les divisions sociales, la Colombie peut surmonter les facteurs de violence et réaliser son énorme potentiel. Nous encourageons toutes les institutions et tous les secteurs de la société colombienne, y compris les partis politiques, les forces de sécurité et les entités du secteur privé, à accepter l'invitation au dialogue lancée par la Commission et à examiner ses recommandations en faisant preuve d'ouverture d'esprit. Nous encourageons la Commission à tirer pleinement parti de la prorogation de son mandat. C'est l'occasion pour elle de dialoguer avec les victimes du conflit vivant dans les régions les plus reculées et les plus difficiles à atteindre de Colombie.

La Juridiction spéciale pour la paix a également fait des progrès considérables. Malgré des difficultés de taille, elle a démontré son engagement à établir la vérité, à rendre justice et à soutenir la paix et la stabilité à long terme en Colombie. Nous saluons les efforts déployés par le Procureur général et la Juridiction spéciale pour la paix afin de renforcer la collaboration.

Bien entendu, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) fait qu'il est plus difficile de mener les activités prévues dans l'accord de paix. À cet égard, les États-Unis ont fourni 6 millions de doses de vaccin à la Colombie pour marquer notre solidarité avec le peuple colombien qui se remet de cette pandémie dévastatrice. Ces dons ont permis au Gouvernement colombien de fournir des vaccins à certaines des communautés les plus isolées et les plus vulnérables du pays.

Malgré les progrès suscités par l'accord de paix, nous restons préoccupés par la poursuite de la violence et des violations des droits humains. Comme le confirme le rapport du Secrétaire général, les meurtres d'ex-combattants, de figures de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme se poursuivent. Cela doit cesser. La poursuite de la violence rend plus difficile la réintégration réussie des ex-combattants dans la société. Elle menace le processus de paix dans son ensemble.

Nous espérons que le Gouvernement colombien continuera à investir dans la consolidation de la paix dans le cadre de son budget national pour 2022, notamment en finançant la Juridiction spéciale pour la paix et la Commission Vérité. Nous espérons également qu'il donnera la priorité aux mécanismes prévus par l'accord de paix. Des réunions régulières au sein de ces mécanismes permettent à toutes les personnes touchées par le conflit de faire entendre leur voix et de jouer un rôle dans la mise en œuvre de l'accord.

Au cours des cinq dernières années, des mesures encourageantes ont été prises pour favoriser une paix juste et durable en Colombie. Bien qu'il reste de nombreux défis à relever, les progrès accomplis à ce jour et l'action de la Mission de vérification servent de modèle pour faire face aux conflits de longue durée. Nous saluons les efforts déployés par toutes les parties ces cinq dernières années et nous savons qu'ils ont permis d'améliorer les conditions de vie des Colombiens.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence de M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie. C'est un plaisir de l'accueillir parmi nous à la présente séance. Je remercie également M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé et des efforts continus de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, que nous saluons. Je tiens aussi à remercier M^{me} Soto et M^{me} Peñaranda de leurs exposés percutants sur les différentes expériences des femmes autochtones et afro-colombiennes. J'ai vraiment apprécié leurs témoignages.

Aujourd'hui, nous commémorons les cinq années qui se sont écoulées depuis la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Cinq années de paix, de réconciliation et de progrès qui ont servi d'exemple quant à ce qu'il est possible de réaliser lorsque la paix est protégée et considérée comme une priorité, en d'autres termes

lorsqu'on lui donne une chance. L'Irlande adresse ses chaleureuses félicitations au peuple colombien à l'occasion de cet anniversaire. Même si ce sont les signataires qui ont pris la plume, cet accord et ses dividendes de paix appartiennent à tous les Colombiens. Nous saluons et encourageons l'engagement sans faille du Gouvernement et des signataires en faveur de sa pleine mise en œuvre.

Aujourd'hui, seulement un tiers de la période prévue pour la mise en œuvre de l'Accord s'est écoulé. Il reste beaucoup à faire. Il est plus important que jamais que la communauté internationale aide la Colombie à réaliser pleinement la promesse de paix, face à des défis multidimensionnels. L'Irlande continuera de garder la foi et de se tenir aux côtés de la Colombie. En Irlande, nous savons que la mise en œuvre des dispositions d'un accord négocié comporte des défis. Mais nous savons également que ce n'est pas en faisant marche arrière que l'on obtient la paix. Toutes les parties doivent maintenir leur engagement et regarder vers l'avenir.

Je voudrais attirer l'attention sur trois domaines dans lesquels des efforts soutenus sont particulièrement nécessaires.

Nous nous félicitons vivement de la promulgation par le Gouvernement du projet de loi portant création des circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix. La prise en considération par le Parlement des voix des victimes dans les régions touchées par le conflit est un moment fort dans les efforts de réintégration politique. Cependant, les menaces et les intimidations à l'égard des candidats membres des partis politiques de tous bords sont préoccupantes et il faut poursuivre les efforts pour garantir une participation véritable, en toute sécurité, des femmes et des jeunes au processus politique.

Nous restons très préoccupés par le fait que les ex-combattants continuent d'être pris pour cible et nous encourageons le Gouvernement à renforcer les garanties pour leur protection et à adopter une approche tenant compte des questions de genre afin de garantir aux femmes des protections égales et adéquates dans le cadre de ce programme. Nous sommes également préoccupés par les informations faisant état de violences contre des défenseurs des droits de l'homme, qui sont en droit de pouvoir travailler sans crainte dans toutes les communautés.

Je voudrais redire une nouvelle fois nos préoccupations face au lourd tribut payé par les

populations autochtones et afro-colombiennes, ainsi que par les autres leaders communautaires et figures de la société civile, en particulier les femmes et les jeunes, en termes de violences, de déplacements forcés et de détentions. Nous encourageons tous les efforts visant à soutenir ces communautés, à étendre la présence de l'État dans ces municipalités, à démanteler les groupes armés et à traduire les coupables en justice.

La poursuite d'un véritable dialogue en Colombie est essentielle. Nous saluons la collaboration de toutes les parties avec la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, ainsi que l'action de la Mission des Nations Unies visant à régler les difficultés qui se posent et à rendre opérationnelle cette plateforme importante. À l'approche des élections en Colombie, les espaces de dialogue sur la mise en œuvre de l'Accord sont plus importants que jamais et doivent être préservés.

Les processus de vérité et de réconciliation peuvent permettre de régler les griefs et contribuer à ce que tous les citoyens s'engagent sur une même voie vers le progrès. L'accord de paix colombien a été véritablement novateur, notamment en plaçant les victimes du conflit au centre du processus. L'Irlande se félicite de la prorogation du mandat de la Commission Vérité.

Nous exprimons également à nouveau notre appui à la Juridiction spéciale pour la paix. Ses enquêtes sur les violences sexuelles liées au conflit et sur l'enrôlement et l'utilisation forcés d'enfants dans le conflit sont particulièrement importantes. Ces crimes odieux ont causé des blessures très profondes. Rendre justice aux survivants, même après des décennies, facilitera la guérison.

En conclusion, à l'occasion de cet anniversaire historique, il importe de célébrer les progrès accomplis. À l'heure où tant de conflits dans le monde semblent insolubles, l'accord colombien est un exemple de ce que nous pouvons réaliser. Comme tout processus de paix, il a nécessité courage, patience et confiance. Il y a eu des défis et des revers, et le chemin à parcourir est encore long.

Mais alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous devons être encouragés aujourd'hui par les progrès accomplis dans le cadre de ce processus. Toutes les parties doivent redoubler d'efforts pour protéger cette paix obtenue à grand prix en assurant la mise en œuvre intégrale de l'Accord. L'Irlande et le Conseil de sécurité continueront d'accompagner la Colombie et son peuple sur cette route.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé. Nous remercions également M^{me} Peñaranda et M^{me} Soto de leurs déclarations poignantes. Nous souhaitons la bienvenue à cette séance à M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie.

Comme beaucoup d'orateurs l'ont rappelé avant moi, dans presque six semaines, nous célébrerons le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Cet accord a mis fin à 52 ans de conflit violent avec la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP). Cette réalisation est le fruit d'un engagement ferme des parties, avec l'appui d'une société civile colombienne robuste, et a été appuyée sans réserve par la communauté internationale.

En effet, la mise en œuvre complète, régulière et réussie de l'Accord demeure une priorité pour le Conseil de sécurité. Mettre en œuvre un accord de paix prend du temps. Pourtant, d'importants progrès ont déjà été accomplis, notamment en ce qui concerne la réintégration des ex-combattants. Nous sommes néanmoins préoccupés par le fait que, selon le Bureau du Contrôleur général, au rythme actuel, la pleine mise en œuvre de l'Accord prendra 26 ans, au lieu des 15 ans initialement prévus. Nous exhortons la Colombie à accélérer la mise en œuvre de l'Accord, tout en adoptant une approche globale à cette fin.

Les niveaux élevés de violence actuels, qui provoquent des déplacements massifs, sont la plus grande menace qui pèse sur l'Accord. Le nombre de défenseurs des droits humains, de figures de la société civile et d'ex-combattants des FARC tués est stupéfiant. Cela crée de l'insécurité et compromet la confiance que les gens ont dans l'Accord. Il faut s'attacher davantage à améliorer la sécurité. De plus, l'accent doit être mis en particulier sur les 25 municipalités où l'essentiel de la violence a cours, en particulier celle qui vise les communautés autochtones.

L'un des grands objectifs de l'Accord consiste à remplacer la violence par la participation politique. La Colombie a pris des mesures fortes en ce sens. Un obstacle important a été franchi avec la promulgation de la loi portant création des 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix. Par ailleurs, alors que nous approchons des élections de 2022, de grands efforts

s'imposent pour éviter la violence politique, notamment contre les candidats aux 16 sièges spéciaux, qui sont particulièrement exposés.

La mise en œuvre du Système général de sécurité pour l'exercice de la liberté politique, comme prévu dans l'Accord, serait une étape importante. Nous espérons que les parties politiques pourront, une fois encore, se rallier autour d'une plateforme de non-violence. Les personnes qui descendent dans la rue pour manifester de façon pacifique sont une expression légitime de la participation politique, qui doit être respectée, et non se heurter à un emploi disproportionné de la force.

Un dialogue politique inclusif requiert la participation des notables, de la société civile et des défenseurs des droits humains. Nous savons que la question des femmes et de la paix et de la sécurité est une priorité pour la Colombie. Nous prenons acte de l'action menée afin d'assurer une participation pleine et véritable des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes, et nous encourageons l'allocation de ressources encore plus importantes au renforcement des garanties de sécurité pour les femmes, les défenseurs des droits humains, les ex-combattants et les figures de la société civile.

Il est impératif d'offrir des conditions de vie dignes aux ex-combattants, et il est de la plus haute importance de veiller à ce que les signataires de l'Accord puissent obtenir de la nourriture et un logement digne pour eux-mêmes et pour leur famille. Nous sommes satisfaits d'apprendre que des mesures sont actuellement prises pour dépasser les divergences. Nous encourageons les deux parties à faire le meilleur usage possible des divers espaces formels et informels créés par l'Accord, notamment le Conseil national de réintégration et la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final. Nous sommes satisfaits de pouvoir cette fois encore souligner les progrès du Système intégré pour la justice transitionnelle. La Commission Vérité fournit un espace précieux pour dire la vérité et pour des rencontres entre victimes et auteurs de crimes. Le fait d'accorder à la Commission sept mois de plus pour ses activités lui donnera un temps très utile pour s'acquitter de son mandat. Il faut espérer que son rapport servira à guérir les blessures et deviendra un point de départ vers un avenir de paix.

Enfin, les membres peuvent être assurés que la Norvège reste déterminée à accompagner la Colombie dans les efforts qu'elle déploie pour que l'accord de paix soit intégralement mis en œuvre.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de la présence de S. E. M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie, à la séance d'aujourd'hui. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Ruiz Massieu de son exposé. J'ai également écouté avec attention les déclarations des représentantes de la société civile.

Depuis cinq ans qu'il a été signé, l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable a été mis en œuvre avec régularité, grâce aux efforts concertés du Gouvernement colombien et de toutes les parties. Le processus de paix continue d'avancer et des progrès remarquables sont enregistrés.

La Chine se félicite de la création, par le Gouvernement colombien, de circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix, mesure qui donne aux populations historiquement exclues, dans les régions touchées par le conflit, la possibilité de participer à des élections nationales pour la première fois. Il s'agit d'une étape importante dans la mise en œuvre de l'accord de paix, et nous saluons les efforts consentis par toutes les parties colombiennes à cet égard. J'attends avec intérêt la bonne tenue, l'an prochain, des élections législatives et présidentielle, qui créeront un climat favorable pour le suivi de la mise en œuvre de l'accord de paix.

La mise en œuvre intégrale de l'accord de paix est une entreprise complexe et systématique. Elle nécessite que le Gouvernement colombien et toutes les parties déploient des efforts acharnés et soutenus pour consolider leurs réalisations durement obtenues. Nous constatons qu'il y a encore un écart entre la mise en œuvre de l'accord de paix et les progrès attendus. Il faut faire bien davantage dans certaines parties du pays pour améliorer la situation en matière de sécurité, assurer la sûreté et la sécurité des ex-combattants et leur attribuer des terres. Nous espérons que le Gouvernement colombien et toutes les parties travailleront ensemble pour maintenir la dynamique positive actuelle, promouvoir la mise en œuvre de l'accord de paix de façon équilibrée et renforcer la confiance et l'appui de toutes les composantes de la société en faveur du processus de paix.

La Chine soutient la Colombie dans la poursuite de ses réformes rurale et foncière et l'accélération de la réintégration des ex-combattants dans la société. Les services publics doivent être encore améliorés. La substitution des cultures illicites, le travail agricole et d'autres projets qui profitent à la population doivent

avoir pleinement cours. Tous ces efforts créeront un solide socle économique et social pour la paix et la stabilité à long terme de la Colombie.

La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie accomplit un énorme travail à l'appui de la mise en œuvre de l'accord de paix. La Chine félicite la Mission et est favorable à la prorogation de son mandat. Nous espérons que la Mission facilitera une intensification du dialogue et des consultations entre le Gouvernement colombien et les ex-combattants pour aplanir les divergences et régler les problèmes concernant la mise en œuvre de l'accord de paix. En même temps, la Mission devrait renforcer sa coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et jouer un rôle positif dans l'instauration rapide d'une paix durable, de la stabilité et du développement durable en Colombie.

M^{me} Gasri (France) : Je remercie à mon tour le Représentant spécial du Secrétaire général pour sa présentation, ainsi que Mme Peñaranda et Mme Soto pour leurs témoignages et pour leur action quotidienne dans leur pays auprès de leur communauté. Je salue aussi la Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie.

La Colombie s'apprête à fêter le cinquième anniversaire de l'accord de paix. Cet accord est historique et beaucoup de progrès ont été effectués, que nous saluons. Il faut aussi tirer un bilan lucide de la mise en œuvre de cet accord et, sur cette base, poursuivre les efforts, car plusieurs défis persistent. Cela a été dit longuement avant moi. Je reviendrai en particulier sur quatre aspects.

Premièrement, la France salue la création des 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix. Cette démarche permettra à des régions historiquement marginalisées par le conflit de prendre toute leur part au processus politique. La campagne électorale approche et avec elle le risque que les violences s'intensifient. Les autorités colombiennes doivent tout mettre en œuvre pour que les élections se tiennent dans de bonnes conditions. La sécurité des candidats est une priorité.

Deuxièmement, nous nous félicitons des progrès constants du Système intégré pour la vérité, la justice, les réparations et la non-répétition. La prolongation du mandat de la Commission Vérité lui permettra d'achever un travail qui est essentiel. La publication des premiers actes d'accusation dans le cadre de l'affaire 03 est

positive et nous encourageons toutes les parties au conflit à s'engager dans ce processus.

Troisièmement, la poursuite des violences en Colombie n'est pas acceptable. Chaque assassinat fragilise la mise en œuvre de l'accord de paix. La solution est connue des Colombiens. Il faut renforcer la présence de l'État dans les zones les plus reculées. Il faut également renforcer le rôle de la Commission nationale des garanties de sécurité, afin notamment de mettre en œuvre la politique de démantèlement des groupes armés.

Quatrièmement, pour gagner la paix, il faut offrir des opportunités socioéconomiques viables et justes à tous. Il y a eu des avancées, en matière de réforme rurale, de substitution des cultures illicites, ou encore d'accès à la terre et au logement. Il faut accélérer et consolider ces progrès et, surtout, y consacrer les budgets adaptés. Les chapitres de l'Accord qui touchent aux questions ethniques et au sort des femmes doivent faire l'objet d'une attention spécifique, et les représentantes de la société civile en ont offert l'exemple tout à l'heure.

Avant de conclure, je souhaite me faire l'écho du Secrétaire général, qui a appelé, dans son rapport (S/2021/824), à utiliser pleinement les institutions prévues par l'accord de paix. C'est le cas en particulier de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final. Ces institutions sont bâties pour favoriser le dialogue. Elles doivent se réunir davantage.

Pour finir, la France ainsi que l'Union européenne continueront d'apporter leur soutien à tous ceux qui, en Colombie, sont, au quotidien, mobilisés en faveur de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie.

M^{me} Lucía Ramírez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je remercie tous les membres du Conseil de sécurité de l'intérêt qu'ils continuent de porter à la situation en Colombie. Je remercie tout particulièrement le Kenya d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie vivement de leurs exposés les deux remarquables représentantes de la Colombie et des femmes colombiennes, M^{me} Bibiana Peñaranda et M^{me} Daniela Soto. Je leur sais gré de leurs observations. Je me félicite notamment que Bibiana ait pris part à un processus qui a abouti à sa réélection, et au processus global que le Gouvernement colombien, en particulier le Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, Emilio Archila Peñalosa, a organisé. Il

nous plaît également voir en M^{me} Soto une jeune femme parler avec tant d'éloquence du département de Cauca et de la souffrance qui y règne, et de la manière dont la violence s'est malheureusement enracinée à Caldoño, en conséquence d'un trafic de drogue de plus en plus présent. Je leur exprime à toutes les deux toute ma solidarité. Nous sommes prêts à travailler main dans la main avec l'une et l'autre, car nous avons parfaitement conscience que la voix et l'action des femmes, de même que leur capacité à jeter des ponts, nous permettront de faire avancer notre pays. Je remercie également M. Ruiz Massieu de son exposé, de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2021/824) et de son travail inlassable.

Le rapport présente des progrès dont la quasi-totalité des membres du Conseil ont pris acte. À cet égard, nous exprimons les remerciements du Président Ivan Duque Márquez et de tout notre gouvernement. Ces progrès sont particulièrement importants à la veille de la célébration du cinquième anniversaire de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, dont la mise en œuvre n'a en définitive lieu que depuis trois ans. Plus précisément, au cours des trois dernières années de notre mandat au Gouvernement, nous avons mis en œuvre la politique baptisée La paix par le droit, qui est une politique de non-exclusion et qui est exactement ce dont la Colombie avait besoin après les nombreuses années de conflit que nous avons malheureusement connues.

Le rapport signale également que l'Accord a permis de créer des espaces permettant aux communautés de travailler avec le Gouvernement à la conception de plans de développement et de solutions de substitution aux économies illicites, et d'intégrer une approche sans précédent des questions de genre, ce qui est maintenant reconnu pour la quatrième fois de suite. La paix par le droit incarne notre vision de la manière dont la Colombie peut surmonter les défis qu'elle aurait dû relever il y a des décennies, et qui expliquent que le conflit ait duré tant d'années.

La Cour constitutionnelle a déclaré que les engagements prévus à l'Accord devraient faire l'objet d'une action continue sur une période de 15 ans – c'est là le véritable calendrier, pas 26 ans – et notre pays devra donc mener à bien la mise en œuvre de l'Accord en 15 ans. Cela signifie que notre gouvernement est responsable de 26 % de cette mise en œuvre. Comme l'a fait remarquer la représentante de l'Irlande, un tiers du temps imparti s'est écoulé. Bien qu'il reste encore

beaucoup de temps, il convient naturellement de ne pas prendre de retard dans la réalisation des 26 % de progrès que notre gouvernement doit engranger.

Il est clair que de nombreuses avancées ont été réalisées, ce qui aurait été impossible à imaginer il y a deux ans, ou même l'an dernier. Nous en sommes très fiers. Tous les trois mois, nous venons exposer au Conseil comment nous avons réussi, premièrement, à garantir le processus sur le plan politique et juridique ; deuxièmement, à apporter un soutien aux victimes ; troisièmement, à réintégrer les ex-combattants ; quatrièmement, à mettre en place des programmes de substitution de cultures illicites ; cinquièmement, à appliquer des programmes de développement territorial ; sixièmement, à mettre en œuvre un développement rural de plus en plus intégré du point de vue des infrastructures, du développement économique, des investissements sociaux et de l'environnement, grâce notamment au travail avec les communautés et à l'éducation des enfants ; et, enfin, à intégrer les questions de genre.

J'abonde dans le sens de ce que nos représentantes de la société civile, Bibiana et Daniela, ont dit tout à l'heure dans leurs exposés, à savoir que la prise en compte des questions de genre a été cruciale pour l'Accord. En ce qui concerne cette approche, le Groupe de travail sur les questions de genres a confirmé que tous les indicateurs en la matière témoignent de progrès manifestes. En revanche, il a estimé que la prise en compte des questions ethniques était insuffisante et que ces questions devaient elles aussi être intégrées. Et c'est important, c'est vrai. Personnellement, de prime abord, j'estimais que l'approche en matière de genre devait permettre de tenir compte de tous les groupes ethniques, car nous, les femmes, avons des idées, des exigences et des besoins variés. Mais si la création d'un groupe de travail sur les questions ethniques contribue à une meilleure mise en œuvre, alors nous sommes tout à fait pour. Le Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, Emilio Archila Peñalosa, y travaille.

Nous avons été confrontés à d'importants défis. Nous les avons relevés parce que c'est l'engagement que nous, Gouvernement du Président Duque Márquez, avons pris envers la Colombie. Continuer à construire la paix au quotidien implique des efforts gigantesques de la part du Gouvernement, ainsi qu'une volonté politique et des ressources budgétaires, comme vient de le mentionner la représentante de la France. Mais comment pourrait-il être simple de mettre en œuvre un processus au cours duquel 13 996 ex-combattants ont été démobilisés, et qui

concerne également de nombreuses familles ? Comment cela pourrait-il être simple, alors que les Programmes de développement territorial couvrent près de 7 millions d'habitants, soit un nombre équivalent aux populations du Liban, de la Libye, d'El Salvador, du Laos, de la Bulgarie ou de Hong Kong ? Je me demande quel pays au monde serait capable, en trois ou cinq ans, de résoudre tous les problèmes de l'un ou l'autre des pays que je viens de citer.

Il va sans dire que nous sommes très attachés à toutes les questions qu'ont abordées les intervenantes de la société civile, mais aussi à ce qu'avait évoqué Melissa Herrera qui, à la séance précédente, avait pris la parole au nom de la fondation latino-américaine Viva la Vida (voir S/PV.8818). Je lui ai écrit pour lui dire ce que nous faisons. Nous l'avons invitée à participer activement à la transformation que le Gouvernement du Président Duque Márquez est en train de réaliser. Il s'agit notamment de la grande initiative du « Pacte pour la jeunesse », qui s'est achevée il y a quelques jours après la tenue de 500 ateliers ayant réuni plus de 15 000 jeunes représentant toutes les races, tous les milieux sociaux et toutes les régions du pays. Il s'agit d'un pacte très important que notre pays doit mettre en œuvre et assortir d'une perspective à moyen et long terme.

Comme tous les membres le savent, les programmes d'appui à la réintégration ont été conçus jusqu'en 2019, date à laquelle ils auraient dû prendre fin. Toutefois, notre gouvernement a décidé de les prolonger aussi longtemps qu'il le faudra, et de les renforcer, pour accompagner ceux qui ont été réintégrés, ce qui a été inscrit à notre plan de développement national. Bien sûr, les ressources nécessaires ont été prévues dans les budgets annuels.

Conformément à la politique La paix par le droit, nous avons créé le Conseil national de réintégration, qui nous a permis d'élaborer une planification solide prévoyant des actions ciblées, avec des échéances et des responsables précis, en fonction des besoins des ex-combattants. Le processus de réintégration a fait l'objet d'une coordination très importante, à laquelle les ex-combattants ont participé. Comme beaucoup d'orateurs l'ont dit, il s'agit d'un processus historique et, en matière de réintégration, le Gouvernement va encore plus loin que ce que prévoit l'Accord.

En termes de garanties économiques, nous avons déboursé 118 millions de dollars au profit de 13 216 ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). Comme je l'ai

mentionné précédemment, 13 996 ex-combattants ont déposé les armes. Les secteurs territoriaux de formation et de réintégration avaient vocation, à l'origine, à être des sites temporaires qui auraient déjà dû être démantelés. Toutefois, notre gouvernement a décidé d'en faire des dispositifs permanents, intégrés à la planification territoriale locale. Nous avons conservé 24 secteurs dont nous maintenons l'administration en place. Des ressources d'un montant total de plus de 18 millions de dollars ont été affectées pour couvrir les frais d'entretien, de location et d'administration, afin d'assurer leur bon fonctionnement. Nous fournissons également un appui alimentaire, pour lequel le Gouvernement national investit plus de 7 millions de dollars.

Les membres le savent bien, l'Accord ne prévoyait pas de fournir des terres aux ex-combattants des FARC-EP. Néanmoins, sachant que certains projets productifs ont besoin de terres, le Gouvernement a commencé à acquérir des parcelles de terrain pour assurer la viabilité, la rentabilité et la longévité des projets des ex-combattants, et pour leur permettre, à terme, de dégager un revenu suffisant.

Plus de 2,5 millions de dollars ont déjà été déboursés pour acheter plus de 570 hectares et, comme je l'ai indiqué précédemment, 3 550 projets productifs individuels et collectifs ont pu bénéficier de terres louées, grâce auxquelles 57 % des ex-combattants, soit 7 100 personnes et leurs familles, en tirent maintenant un revenu stable. Bien que le statut d'ex-combattant ne soit pas un des critères d'attribution de terres, beaucoup de ces ex-combattants se sont vu remettre des parcelles des terres pour leurs projets productifs.

Des résultats remarquables ont été obtenus dans ces projets grâce au dialogue qu'ont évoqué plusieurs membres du Conseil. Il s'agit d'un processus permanent, mené sur instruction du Président par son conseiller pour la stabilisation et la consolidation, M. Emilio Archila Peñalosa, qui est ici avec moi aujourd'hui. Les analyses et les discussions au sein de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final et du Conseil national de réintégration, ainsi que les multiples réunions constructives avec les ex-combattants organisées par M. Archila Peñalosa et le Directeur Stapper, ont permis de clarifier chacune des étapes franchies par les ex-combattants.

Après avoir initialement convenu des premières solutions de logement dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, le groupe des anciens membres des FARC a changé d'avis sur le

système de construction et rejeté l'offre de logement du Gouvernement national. Nous croyons comprendre qu'il s'agit d'un problème de formalités administratives qui doit être réglé rapidement. Les garanties prévues dans le processus de réintégration sont accessibles à tous les ex-combattants démobilisés qui adhèrent à la feuille de route convenue, qu'ils appartiennent ou non au parti politique de la Force alternative révolutionnaire du peuple aujourd'hui appelé parti des Communs. Qu'un ex-combattant soit membre du parti ou non, il ne subira aucune discrimination, à condition qu'il respecte déjà ses obligations. Aujourd'hui, 12 910 personnes sont en cours de réintégration, dont plus de 10 400 se trouvent en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et 2 469 à l'intérieur de ceux-ci.

Comme l'ont dit plusieurs membres du Conseil, nous sommes à la veille d'échéances électorales qui seront déterminantes pour la poursuite de la consolidation de la paix et de la stabilisation en Colombie. Nous sommes convaincus que le bon déroulement de ce processus contribuera à l'instauration d'une paix durable si notre pays saisit l'occasion de s'appuyer sur les acquis déjà obtenus. Il est également essentiel de protéger la vie des personnes qui participent au processus électoral et de veiller à ce que le prochain gouvernement, quel qu'il soit, continue de faire fond sur ce qui a été accompli à ce jour.

C'est pourquoi le fait que nous avons renforcé toutes nos institutions pour la mise en œuvre de l'accord de paix est si important, car les institutions constituent un des principaux piliers de la consolidation de la paix. C'est précisément la raison pour laquelle nous appelons également à proroger le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour une année supplémentaire. Les garanties que nous avons données aux candidats du parti des Communs concernant leur participation aux récentes élections ont permis de les protéger contre les risques d'homicide et d'enlèvement qui, malheureusement, par le passé, ont coûté la vie à plusieurs ex-combattants qui s'étaient portés candidats ou les ont contraints à se retirer de la course. Il s'agit là d'un précédent positif pour les mesures nécessaires que nous nous préparons à prendre pour garantir encore mieux la sécurité des membres du parti des Communs durant les prochaines élections.

Toujours à propos de la participation politique, et bien que cela ne fasse pas partie du mandat de la Mission, nous devons souligner l'annonce faite par le Président Duque Márquez concernant la signature du décret

prévoyant 16 sièges au Congrès pour les représentants des victimes pour les législatures couvrant la période 2022-2030. Il faut bien comprendre que cette initiative est réservée aux victimes et il est donc très important que la Mission soit elle aussi pleinement consciente du fait que nous devons tous soutenir cet effort afin que ces sièges reviennent véritablement aux victimes. Je suis très reconnaissante aux représentants du Mexique, du Viet Nam et de l'Inde, entre autres, pour leurs observations à cet égard. L'engagement du Président Duque Márquez et de son gouvernement à fournir assistance, sécurité et réparation aux victimes se reflète à tous les niveaux de notre politique baptisée La paix par le droit, notamment dans l'action du Groupe d'aide aux victimes et de l'Unité chargée de la restitution des terres.

En ce qui concerne le deuxième des trois aspects du mandat, sur les garanties de sécurité, nous avons défini les modalités de mise en œuvre des politiques sous-tendant notre plan stratégique de sécurité, qui a été élaboré par le Conseiller Archila Peñalosa. Pour notre gouvernement, toute vie perdue est inacceptable et nous pleurons chacune d'entre elles. Je le répète, toute vie perdue est totalement inacceptable. En vertu de ce principe, nous nous efforçons de réduire la violence et les homicides visant la population des ex-combattants. Les homicides de personnes en cours de réintégration sont passés de 74 en 2019 à 68 en 2020, soit une baisse de 8,1 %, mais j'insiste sur le fait que rien ne saurait justifier la mort d'un ex-combattant. De même, entre le 1er janvier et le 24 septembre de cette année, nous avons enregistré une baisse de 18,7 %, comparé à la même période l'an passé, mais notre objectif est d'atteindre zéro homicide.

Comme plusieurs membres du Conseil l'ont indiqué, y compris le représentant des États-Unis, les enquêtes du Bureau du Procureur, les poursuites et les condamnations doivent continuer d'aller de l'avant de manière rapide et efficace. Au 1^{er} octobre, des progrès avaient été réalisés dans les enquêtes sur 182 des 340 affaires touchant des personnes en cours de réintégration. Selon le Bureau du Procureur, la majorité des cas, plus de 70 %, se sont produits dans les couloirs du trafic de la drogue et dans les zones où il y a des conflits entre groupes de trafiquants, parmi lesquels des dissidents des FARC. Beaucoup d'entre eux ont tué leurs anciens compagnons d'armes lorsque ces derniers ont refusé de reprendre la culture de la coca. Ce n'est pas systématiquement le cas, mais les chiffres du Bureau du Procureur montrent que 70 % des affaires

sont étroitement liées aux zones dans lesquelles se déroule le trafic de drogue.

Entre janvier et août, nous avons également constaté une diminution de 29 % du nombre de meurtres de figures de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme par rapport à la même période en 2020. C'est pourquoi le plan stratégique de sécurité est si important. Malgré le travail du Gouvernement et de la société colombienne dans son ensemble, nous ne pouvons passer sous silence le fait que le trafic de drogue constitue un défi majeur, et nous espérons que les anciens membres des FARC pourront aller beaucoup plus loin dans leur engagement à combattre ce fléau. Nous espérons surtout que la justice transitionnelle pourra aussi progresser afin d'obtenir la vérité et identifier les itinéraires empruntés par le trafic de drogue et les cartels alliés qui opèrent dans d'autres pays, y compris là où ils blanchissent leur argent ou conservent leurs actifs financiers.

Rappelons que l'accord de paix a été signé en sachant que les FARC-EP n'étaient pas, à l'époque, la seule source de violence dans notre pays, puisque celle-ci était alimentée depuis des décennies par le trafic de drogue. L'Armée de libération nationale, le Clan del Golfo, les groupes Los Pelusos, Los Caparros, Los Contadores et tant d'autres portant des noms différents existaient déjà lorsque l'accord de paix a été signé. Aujourd'hui, ils continuent de s'adonner au trafic de drogue et sèment la violence avec les dissidents des FARC qui n'ont jamais adhéré au processus de paix.

C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre de l'accord de paix n'a pas suffi à elle seule à instaurer la paix stable et durable que nous appelons tous de nos vœux. Ceux qui détournent l'attention des véritables auteurs de la violence en essayant de l'attribuer à de prétendues défaillances de notre gouvernement ont tort. Non seulement nous avons réalisé en l'espace de trois ans plus que durant les deux premières années, mais nous sommes allés au-delà de nos engagements sur différents points de l'Accord et nous continuerons à le faire. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour parvenir à une paix véritable et durable par le droit, parallèlement à un développement économique qui crée des emplois de qualité dans toute la Colombie, y compris dans les zones rurales.

Les groupes qui continuent de se livrer au trafic de drogue entravent la mise en œuvre de l'accord de paix, il faut le reconnaître. Ils attaquent les civils, assassinent des figures de la société civile et tuent des dissidents ou des personnes participant aux efforts de substitution

des cultures. C'est pourquoi il est si important d'insister, une fois de plus, devant le Conseil de sécurité, sur la nécessité pour l'ensemble de la communauté internationale d'assumer véritablement sa responsabilité partagée dans la lutte contre cet infâme trafic de drogue qui a financé les activités des FARC-EP, de l'Armée de libération nationale et des nombreux autres groupes que j'ai mentionnés, que ce soit en Colombie ou dans tant d'autres endroits du monde.

La Colombie renouvelle son appel à une responsabilité partagée dans la lutte contre le trafic de drogue parce que notre pays lutte jour après jour, grâce aux efforts et au travail de ses 50 millions d'habitants, pour continuer à avancer sur la voie de la paix. Cependant, pour être parfaitement franche, je me dois d'informer le Conseil que notre pays tout entier est la première victime d'un commerce infâme qui traite déjà une partie de la coca dans des laboratoires dans les pays les plus développés. Ce commerce se nourrit des vices sociaux et des fonds générés par le blanchiment d'argent, ce que peu de monde a le courage de dénoncer ou de combattre avec la fermeté nécessaire.

Afin de lutter contre le trafic de stupéfiants, notre gouvernement a investi 280 millions de dollars pour venir en aide aux familles qui participent au Programme national intégral de substitution des cultures illicites dans 56 municipalités. Des interventions ont permis à 99 000 familles d'accéder à un autre mode de développement et au progrès socioéconomique, dans la légalité, dans les régions les plus touchées par le fléau du trafic de stupéfiants.

Notre gouvernement respecte l'autonomie et l'indépendance des organismes du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. C'est un point qu'ont relevé les représentants de l'Estonie et de la Norvège, et l'autonomie de la justice est fondamentale à nos yeux.

Malgré la pandémie, qui a touché toutes les entités du Gouvernement, les fonds alloués à la justice transitionnelle, à la Commission vérité et à l'Unité de recherche des personnes portées disparues ont été largement supérieurs à ceux que l'on réserve traditionnellement au secteur judiciaire. Les fonds alloués à ces trois entités se sont élevés à 132 millions de dollars en 2020 et à 151 millions de dollars en 2021. Cela signifie que le Gouvernement d'Iván Duque a attribué 278 millions de dollars à la Juridiction spéciale pour la paix. Cela représente un niveau d'investissement et un budget inédits que nous devons évidemment maintenir.

Je voudrais faire quelques observations ponctuelles sur certaines questions qui ne relèvent pas des trois aspects principaux du mandat mentionnés dans le rapport (S/2021/824).

S'agissant des efforts que déploie le Gouvernement chaque année pour augmenter les ressources et les fonds pour la paix, comme je l'ai mentionné dans ma dernière intervention (voir S/PV.8818), le coût total de cette mise en œuvre équivaut à presque deux années du produit intérieur brut de la Colombie. Cela dépasse indubitablement la capacité budgétaire de notre pays, et je pense de n'importe quel pays représenté dans cette salle aujourd'hui. Quel pays pourrait allouer deux ans de son produit intérieur brut à la mise en œuvre d'un accord dont bénéficierait un pourcentage important – même s'il ne s'agit que de 10 % – de la population ?

Notre gouvernement continuera de faire les investissements nécessaires, qui, à ce jour, s'élèvent à 8,413 milliards de dollars pour les deux dernières années. Cela montre notre engagement réel dans ce domaine. En dépit des difficultés liées à la pandémie, le Gouvernement a adopté le budget le plus élevé de l'histoire pour l'aide aux victimes, soit 263 millions de dollars ; la réinsertion des ex-combattants, avec un montant bien supérieur encore ; et pour les municipalités les plus touchées par la pauvreté et la violence, avec un montant total dépassant les 2,894 milliards de dollars.

En ce qui concerne les nouvelles zones de réintégration, je tiens à souligner que ces statistiques n'existent pas et qu'il ne servirait à rien de les préparer. Nous devons renforcer ce qui existe déjà, en particulier les éléments qui relèvent de l'Accord et du mandat. Nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour parvenir à la normalisation, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire. La réintégration de tous les ex-combattants étant garantie, nous espérons que lorsqu'ils déménageront, ils se réinstalleront dans des zones où des emplois seront accessibles, réglementés et opérationnels, et non dans des zones où la situation est plus compliquée. Nous prions la Mission de nous aider à réaliser cet objectif.

En ce qui concerne les questions ethniques, et pour répondre aux observations de plusieurs membres, en particulier Saint-Vincent-et-les Grenadines et les trois membres africains du Conseil de sécurité, j'informe le Conseil qu'à Cali, la capitale du Valle del Cauca, il y a une semaine, notre gouvernement a tenu une réunion avec l'instance chargée d'examiner les aspects ethniques de la mise en œuvre de l'Accord

et une feuille de route a été adoptée pour l'année prochaine. Nous avons 97 indicateurs ethniques, dont 12 ont été atteints. Des progrès ont été enregistrés concernant les 85 indicateurs restants et des plans de travail élaborés pour 2021 et 2022. Sur 97 engagements ethniques, 66 seront mis en œuvre entre 2026 et 2031.

En ce qui concerne les questions de genre, que plusieurs membres du Conseil ont également évoquées, nous célébrerons demain la Journée internationale des femmes rurales. Au total, 45 % des ex-combattantes participent déjà à des projets productifs qui sont évolutifs, rentables et durables et qui bénéficient de l'appui technique, du financement et du soutien du Gouvernement.

Les travaux de vérification de la Mission répondent à un mandat précis conféré par le Conseil. Dire, par exemple, que l'Accord d'Escazú, et sa présentation au Congrès par le Gouvernement, est une législation clef pour la mise en œuvre de l'Accord final est très approximatif, mais surtout cela ne relève pas du mandat de la Mission. Le Gouvernement déploie des efforts considérables en la matière. Néanmoins, des difficultés se posent au sein du Congrès. C'est pourquoi la reconnaissance des progrès réalisés dans la mise en œuvre ne peut dépendre de l'adoption ou non de cet accord.

Je remercie sincèrement tous les représentants de leurs commentaires, en particulier ce qu'a dit la représentante de l'Irlande concernant le courage, la patience et la confiance nécessaires pour contribuer à un processus de cette nature. Le représentant du Royaume-Uni l'a également relevé au début de son intervention. De nombreux processus échouent avant d'avoir atteint leur cinquième anniversaire. Pour nous tous, il est donc important de reconnaître et de célébrer le fait que nous avançons dans la mise en œuvre de ce processus depuis cinq ans, et bien entendu, nous allons poursuivre nos efforts quotidiens avec l'appui de la Mission de vérification afin de consolider la paix dans notre pays. C'est pourquoi je demande aujourd'hui, au nom du Président Iván Duque, à ce que le mandat de la

Mission soit renouvelé pour une année supplémentaire à compter du 31 octobre. Je remercie sincèrement le Royaume-Uni, en sa qualité de rédacteur, de son aide dans cette démarche.

Les Colombiens ont retrouvé le chemin de la croissance économique après le choc extrêmement fort provoqué par la pandémie. De nombreuses vies ont été perdues, comme dans les pays représentés ici, et nous présentons nos condoléances pour chaque vie perdue dans chacun des pays représentés dans cette salle. Notre pays a hélas perdu de nombreuses vies, environ 130 000, mais nous avons aussi perdu une richesse considérable, des emplois et des petites et moyennes entreprises. Nous avons perdu les espérances de nombreuses familles qui ont vu leurs économies partir en fumée lorsqu'elles ont perdu leurs petites entreprises. Aujourd'hui, nous retrouvons la croissance et oeuvrons au relèvement du pays, avec un seul objectif, celui de créer des emplois, des emplois qui permettront de combler les inégalités sociales et les écarts régionaux en Colombie et qui nous permettront de réaliser l'équité, qui est le fondement de la paix.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique de paix par le droit découlent de la volonté politique de notre gouvernement et de toutes les parties qui appuient le processus de mise en œuvre. Ils sont également le fruit de la volonté du peuple colombien, qui déploie des efforts jour après jour pour accompagner ce processus rigoureux dirigé par le Président Iván Duque et étayer les avancées déjà obtenues. Notre pays tout entier doit conserver la certitude que la communauté internationale lui viendra en aide, en particulier en ce qui concerne le principe de responsabilité partagée en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants, qui continue d'alimenter la violence aux quatre coins de notre territoire.

Je remercie sincèrement tous les membres de leur appui et de leurs commentaires. Je remercie également M. Carlos Ruiz Massieu du travail qu'il accomplit en Colombie.

La séance est levée à 17 h 10.